ART. 46 SEXDECIES A N° 811

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3642)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

Nº811

présenté par M. Saint-Martin, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 46 SEXDECIES A

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement supprime cet article introduit au Sénat, qui supprime le renouvellement annuel d'information de l'administration par les contribuables pour le bénéfice de l'abattement de 50 % de la TFPB lié à la perte de valeur causés par l'ancienne usine Metaleurop Nord, pour prévoir seulement une déclaration lors d'un changement de situation.

Cette déclaration annuelle permet paraît de nature à sécuriser la mise en œuvre de cet abattement sans constituer une charge lourde pour les contribuables concernés.